VILLE D'APT

VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20260824-015890-AR
Date de télétransmission : 24/08/2026
Date de réception préfecture : 24/08/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

REF.

N° 015890

REGIE DE RECETTE - Régie Générale d'Apt, Nomination mandataire

Affiché le :

25/08/2026

Vu, ~~le code général des collectivités territoriales~~ ;

Vu, la décision n° **692** du **30 Juin 2016** instituant une régie de recettes « **Régie générale d'Apt** » ;

Vu, la délibération en date du **29 Novembre 2001** fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu, l'arrêté n° **11202** du **08 Juin 2020** nommant **Monsieur Julliard Jérôme** Régisseur Titulaire de la régie de recette « **Régie général d'Apt** » ;

Vu, la nécessité de nommer, pour les besoins du service, un mandataire ;

Vu, l'avis conforme du régisseur Titulaire en date du 26 Août 2025

Vu, l'avis conforme du Comptable public assignataire de la ville d'Apt en date du 27 Août 2025 ;

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur **Jean Michel AFFRE** est nommé mandataire de la régie de recette « **Régie Générale d'Apt** », pour la période du **30 août 2026 au 31 octobre 2026**, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recette « **Régie Générale d'Apt** », avec pour mission, d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code Pénal.

- **Il doit encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'article constitutif de la régie de recette « Régie Générale d'Apt ».**

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Apt, le 11 août 2026

Jean AILLAUD
Maire d'Apt

VILLE D'APT (VAUCLUSE)

Le régisseur Titulaire (Vu pour acceptation)
Jérôme JULLIARD

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20260824-015890-AR
Date de télétransmission : 24/08/2026
Date de réception préfecture : 24/08/2026

Vu pour acceptation

Mandataire Suppléant (vu pour acceptation)
Jean Michel AFFRE

Vu pour acceptation